



Commune de Ganshoren



ASBL Activités Sportives, Culturelles et de Loisirs

Plaines de vacances 2012 Informations aux parents

Les plaines de vacances organisées par le Service Jeunesse francophone de l'ASBL « Activités sportives, culturelles et de loisirs de Ganshoren » sont agréées par l'O.N.E. et soutenues par la Commune de Ganshoren.

Les plaines de vacances s'adressent prioritairement aux enfants habitant à Ganshoren ainsi qu'aux élèves des écoles maternelles communales (Bambins et Bruyères).

Nous acceptons les enfants à partir de 2 ans ½ (s'ils sont propres) jusqu'à 15 ans.

Les inscriptions se font par semaine entière. Les places étant limitées, nous vous invitons à remettre rapidement les documents qui nous permettront de valider l'inscription de votre enfant.

Le règlement d'ordre intérieur et le projet pédagogique, qui reprend notamment les objectifs poursuivis et les méthodes éducatives utilisées, est disponible au Service Jeunesse et sur les lieux de plaine.

Où déposer et rechercher mon enfant ?

Horaire

Les plaines de vacances étant une organisation structurée et programmée pour une journée, les enfants doivent arriver pour 9 heures au plus tard (La porte d'entrée sera automatiquement fermée au-delà de 9 heures).

Les activités se déroulent de 9h à 16h30.

Une garderie est organisée dès 7h30 et jusque 18h00, elle est payante de 7h 30 à 8h et de 17h à 18h.

Lieux

Pour les enfants de 2 ans ½ à 6 ans en maternelle, l'accueil et les activités sont organisées à l'école maternelle communale « Les Bruyères », Clos Wagner 29 en été et à l'école « Nos Bambins », rue Sergent Sorensen 30 lors des autres congés.

Pour les enfants de 6 à 15 ans qui habitent à Ganshoren, l'accueil et les activités sont organisées au pavillon « les Tarins », avenue Mathieu De Jonge 42. Les plus âgés pourront profiter de l'infrastructure « la Bergerie », rue au Bois.

Mon enfant : encadrement et repas

Qui s'occupe de lui ?

L'animation est assurée par des animateurs brevetés ou qui suivent une formation pour le devenir. L'équipe est pilotée par un chef de plaine ou un coordinateur.



Que fait-il de sa journée ?

Au départ d'un thème qui rythmera la semaine, l'équipe d'animation organise des activités, suivies de temps libre. Des sorties peuvent également être organisées.

Le programme est établi par le coordinateur avec l'équipe d'animation avant la période de congé. Il est remis par le coordinateur de chaque plaine le premier jour.

Dès 4 ans, les enfants se rendent à la **piscine Louis Namèche de Molenbeek le jeudi**.

Veuillez munir votre enfant d'un sac à dos, d'un maillot, d'un bonnet, de brassards (facultatif) et d'un abonnement STIB s'il a plus de 6 ans. Une collation supplémentaire est la bienvenue.

Que mange - t - il ?

Les parents préparent un pique – nique comprenant :

- 1 collation + boisson vers 9h15 ;
- des tartines à midi, le potage est offert ;
- 1 goûter + boisson vers 16h.

NOUVELLE PROCEDURE D'INSCRIPTION !

- Compléter POUR CHAQUE ENFANT le formulaire d'inscription **et** la fiche médicale ;
- Effectuer POUR CHAQUE ENFANT le paiement par virement bancaire sur le compte BE 31 0680 7494 5055 (BIC GKCCBEBB) de l'asbl « Activités Sportives, Culturelles et de Loisirs de Ganshoren » avec la mention suivante : PV ... nom + prénom de l'enfant
- Transmettre ou déposer les documents accompagnés de la preuve de paiement au Service Jeunesse Maison communale de Ganshoren, avenue Charles-Quint, 140 à 1083 Ganshoren

SEULS les formulaires correctement complétés munis de la preuve de paiement pour l'entièreté de la période de fréquentation seront pris en considération. Des plans de paiement peuvent cependant être déterminés de commun accord avec le Service.

ATTENTION, au-delà d'un certain nombre d'enfants, nous serons contraints de refuser les inscriptions. Nous conseillons aux parents de s'assurer des disponibilités d'accueil en téléphonant au 02/427.92.98 ou 02/464.95.73

TARIF

		Ganshorenois	Non Ganshorenois	Garderies payantes (7h30-8h00 et 17h00-18h00)
SEMAINE :	1 ^{ier} inscrit	40,00 €	60,00 €	5,00 €
5 jours	2 ^{ième} inscrit	35,00 €	60,00 €	5,00 €
	suisvant(s)	30,00 €	60,00 €	5,00 €
SEMAINE :	1 ^{ier} inscrit	32,00 €	48,00 €	4,00 €
4 jours	2 ^{ième} inscrit	28,00 €	48,00 €	4,00 €



Commune de Ganshoren



ASBL Activités Sportives, Culturelles et de Loisirs

suivant(s)

24,00 €

48,00 €

4,00 €

Comment puis - je être remboursé en cas d'absence justifiée ?

Toute absence doit être signalée **au service jeunesse** 02/464.05.57 avant 13h.

Un remboursement doit être demandé par les parents au service jeunesse **AU PLUS TARD** la semaine qui suit les plaines.

Les équipes d'animation ne sont pas habilitées à prendre acte des absences pour cause de maladie ou pour toute autre raison, ni à accepter des documents destinés au service jeunesse (certificats médicaux, attestations, correspondance ...)

Un remboursement de tous les jours d'absences sera effectué **uniquement** sur base d'un certificat médical **et si** le service jeunesse a été prévenu de l'absence de l'enfant

La procédure de remboursement ne sera entamée qu'à la clôture des plaines de vacances.

Déductibilité des frais de garde

Le parent est tenu de demander (dès le mois de janvier pour l'année écoulée) au Service Jeunesse les attestations de frais de garde d'enfants âgés de moins de 12 ans.

Elle ne sera délivrée qu'une seule fois. Il est donc important de signaler tout changement d'adresse éventuel.

Responsabilités

Les parents sont civilement et financièrement responsables des dégradations éventuelles que pourrait commettre leur enfant dans et en dehors de la plaine de vacances.

Par ailleurs, les enfants prenant part aux activités sont assurés par notre asbl en responsabilité civile et accidents corporels.

Les parents qui souhaitent que leur(s) enfant(s) rentre(nt) seul en fin de journée, sous leur responsabilité, doivent impérativement transmettre au coordinateur de plaine un document signé stipulant le(s) nom(s) et prénom(s) de l'enfant, les dates et heures de départ.

L'asbl décline toute responsabilité concernant les objets apportés sur le lieu de plaine (gsm, jouet, poussette). Les vêtements adaptés aux activités seront marqués au nom de l'enfant.

Le Service Jeunesse est à votre disposition

Coordinateur principal : 0476/99.39.19

bureau : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00. Tel: 02/464.05.57



Commune de Ganshoren



ASBL Activités Sportives, Culturelles et de Loisirs